Carothèque	- Gestion, r	manutention,	conservatio	on des échar	ntillons de sol
<u>Imprimer</u>					
Logo					
9-					
Image					

Deadline

1 July 2022

<u>Log in</u> or <u>register</u> to post comments

Contenu

LIEN PLACE

: https://www.marches-

publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2039025&orgAcronyme=s2d

LIEN BOAMP: https://www.boamp.fr/avis/detail/22-75509

Description succincte: Réalisation de prestations de gestion, de manutention, de conservation des échantillons de sol de la SCSNE (carottes de forage issues du tracé du futur Canal SeineNord Europe et nécessaires à l'étude des caractéristiques du sol pour le projet). Les prestations attendues dans le cadre du présent accord-cadre sont les suivantes: - stocker les caisses contenant les carottes (existantes et à venir), - assurer la traçabilité des échantillons conservés, - mettre à disposition un endroit de consultation permettant l'étude des échantillons, - mettre à disposition les échantillons dans cette salle et les ranger dans leur espace de stockage, - prendre en charge les mouvements de stock (entrées et sorties, y compris pour les consultations des échantillons), - mettre à disposition des sanitaires et un espace équipé pour la prise de repas chauds pour les personnes venant consulter.

Point d'attention: implantation géographique contraignante, cf. extrait du règlement de la consultation: « (...) L'attention des candidats potentiels est attirée sur le fait que le site d'accueil proposé devra se situer sur le territoire d'une commune se situant à une distance maximale de 60 kilomètres de la commune de PÉRONNE (80620). En effet, le site d'accueil ne peut se situer à une distance trop éloignée du tracé du canal pour des raisons évidentes de commodité, d'accessibilité, de disponibilité pour les parties prenantes au projet qui alimenteront la carothèque (entreprises géotechniques) ou qui viendront la consulter (représentants du Maître d'Ouvrage, de l'Assistant à Maître d'Ouvrage, des Maîtres d'Œuvre, des entreprises de travaux, autres prestataires ...) mais aussi plus largement pour des motifs concourant aux objectifs de rationalité économique - en termes de coût global - et de développement durable. La liste des communes sur le territoire desquelles le site d'accueil proposé devra se situer figure en annexe 2 au présent Règlement de la Consultation.(...) ».

Visibilité
Public
Fiche signalétique obligatoire
Désactivé
<u>Imprimer</u>
Territoires
Hauts-de-France